

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2023

MB/PA

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Jacques SALAT (procuration à P. AIZIER), Aline NARS (procuration à H. GUIOUNET), René DARAN (procuration à C. BOURREC), Alain DEDIEU (procuration à D. GASPA), Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE (procuration à A. MIR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Henri MIR

Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 24 mai 2023
- Adopte le projet de protocole d'accord de fin de DSP des activités thermales avec la société HMS
- Prend acte du rapport annuel du délégataire (SUEZ) pour l'exercice 2022 dans le cadre de la DSP de l'eau
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de DSP de l'eau
- Adopte les tarifs de la Taxe de Séjour pour l'exercice 2024
- Adopte les décisions budgétaires modificatives 2023/01 pour les budgets annexes du centre thermal et du budget de l'eau
- Arrête les modalités de prise en charge des déficits des régies.
- Valide :
 - o Les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023
 - o La mise à jour du règlement intérieur de la cantine scolaire
- Valide le montant de la subvention annuelle relative à la convention de partenariat avec le Parvis
- Sollicite l'Etat et le département des Hautes-Pyrénées pour l'attribution d'une subvention pour la construction d'une salle des sports aux abords du stade municipal.
- Adopte le règlement applicable pour l'attribution d'une aide financière aux habitants de Saint-Lary Soulan pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ALTISERVICE concernant la refacturation de carburant utilisé par les navettes communales (période 2023 2026).
- Dans le cadre de l'Habilitation du forage SL5 / Protocole Gonarthrose : autorise la prise en charge par la commune des frais de cure des curistes participant à l'expérimentation et des honoraires des médecins en découlant.
- Adopte la motion relative au maintien de la Trésorerie Aure Louron

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- Décision 2023-16 relative aux marchés attribués à la société ATTM pour les travaux de création du sentier de l'eau.

- Décision 2023-17 relative à l'avenant n°1 au marché de l'entreprise STAS DOYER pour la fourniture et la pose de baignoires thermales aux thermes de Saint-Lary Soulan
- Décision 2023-18 relative au marché de l'entreprise BLACHERÉ pour les illuminations de fin d'année (saison 2023/2034 – renouvelable 2 fois)

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par monsieur le Maire et concernant :

- Le projet d'hôtel de charme à Caneilles et la réunion prévue avec les services de l'Etat
- La procédure d'homologation du forage SLS5
- La circulation des VTT au départ du village d'Ens
- Le projet de piste VTT Pla d'Adet – Vignec
- La réglementation relative à la route du Col du Portet durant la saison estivale
- Le projet de lotissement Chante Coucou et la procédure du Bail Réel Solidaire
- L'état d'avancement du projet de salle de congrès / cinéma
- Les travaux du sentier de l'eau en vallée du Rioumajou
- Le programme des animations de l'été

La séance est levée à 21h00

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR